

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.10.082.B

**Coopération  
décentralisée -  
Convention de  
partenariat avec  
l'association Eau  
Vive internationale -  
Section de Ruelle  
Sur Touvre**

**LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2020**

**Secrétaire de séance** : Michel BUISSON

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** :

Michel GERMANEAU à Isabelle MOUFFLET

**Excusé(s)** :

Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.10.082.B**

EAU

Rapporteur : Madame BEAUGENDRE

**COOPERATION DECENTRALISEE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
L'ASSOCIATION EAU VIVE INTERNATIONALE - SECTION DE RUELLE SUR TOUVRE**

Depuis de nombreuses années, GrandAngoulême, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'eau potable sur son territoire, accompagne les actions de solidarité internationale.

A ce titre, l'antenne locale de l'association EAU VIVE INTERNATIONALE, basée à Ruelle sur Touvre, a sollicité GrandAngoulême afin d'établir un partenariat dans le cadre de projet « SANI-TAMBA : vivre dans de bonnes conditions d'hygiène pour améliorer la santé des habitants et des écoliers de 9 communes de la région de TAMBAKOUNDA au SENEGAL ».

Les actions ont une durée de deux ans (2019 – 2020) et consistent notamment à l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement pour 60 000 personnes de 120 villages et plus de 5 000 élèves de 50 écoles élémentaires.

GrandAngoulême pourrait participer financièrement à hauteur de 2 000 € sur 2019 et 2 000 € sur 2020.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le principe de partenariat avec l'association EAU VIVE INTERNATIONALE, section Ruelle sur Touvre dans le cadre du projet de SANI-TAMBA.

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association pour la période 2019-2020.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'ensemble des actes afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**19 octobre 2020**

**Affiché le :**

**19 octobre 2020**

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**GrandAngoulême / Association EAU VIVE INTERNATIONALE**  
**pour une action de solidarité internationale**

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême  
Ayant son siège 25, boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULÊME CEDEX, représentée par  
son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, autorisé par délibération n°.....du  
Conseil communautaire en date du.....,

Ci-après désignée « GrandAngoulême »,

Et

L'Association EAU VIVE INTERNATIONALE, représentée par le Président de l'antenne de  
Ruelle sur Touvre,

Ci-après désignée « Le Bénéficiaire »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**Préambule :**

L'Association EAU VIVE, association de solidarité internationale, joue le rôle d'intermédiaire social avec les ONG locales au SENEGAL pour la mise en œuvre des différents projets et notamment, celui d'améliorer en milieu rural l'accès durable à l'eau potable à travers la réalisation et la gestion décentralisée d'infrastructures hydrauliques.

En vertu de ses statuts, GrandAngoulême est un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'eau potable sur son territoire. Aussi elle souhaite apporter son soutien à cette action de solidarité internationale dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des collectivités territoriales.

**Article 1 – Objet**

1.1 Le présent contrat a pour objet le soutien financier de GrandAngoulême en vue de la poursuite d'actions permettant le projet SANI-TAMBA : vivre dans de bonnes conditions d'hygiène pour améliorer la santé des habitants et des écoliers de 9 communes de la région de TAMBAKOUNDA par le Bénéficiaire.

## **Article 2 – Période de mise en œuvre de l’Action**

2.1 La présente convention entrera en vigueur à la date de la dernière signature des deux parties et sera valable jusqu’à la fourniture des rapports prévue à l’article 4.1.

2.2 Le projet correspondant à la présente convention ainsi que la participation de GrandAngoulême s’établiront sur les deux années 2019 et 2020.

## **Article 3 – Subvention**

3.1 GrandAngoulême s’engage par une participation financière de 2 000 € sur 2019 et 2 000 € sur 2020 (Budget annexe eau potable), ce qui représente moins d’1 % des ressources affectées à son budget eau potable conformément à l’article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

3.2 Le Bénéficiaire accepte la subvention et s’engage à mettre en œuvre l’Action sous sa responsabilité.

3.3. Le paiement de la subvention s’effectuera après signature de la convention par les deux parties.

## **Article 4 – Contrôle**

4.1 A l’issue de la période de mise en œuvre de l’action, telle que prévue à l’article 2.1 de la présente convention, le Bénéficiaire devra remettre et présenter à GrandAngoulême, les rapports techniques et financiers liés à l’Action.

Fait à Angoulême, le  
(en deux exemplaires)

Pour le Bénéficiaire,

Pour GrandAngoulême,

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour le projet « SANI-TAMBA : Vivre dans de bonnes conditions d'hygiène pour améliorer la santé des habitants et des écoliers de Tambacounda au Sénégal »

ENTRE

D'une part,

**L'Association Eau Vive Ruelle**

Mairie PL Du Champ de Mars, 16600 Ruelle Sur Touvre - France

Représentée par son Président, **Jean-Pierre NARDOU**

Ci-après désignée « **Eau Vive Ruelle** »

ET

D'autre part,

**La Direction pays Eau Vive Sénégal**

54 A Cité Malick SY, BP 300 Thiès RP, Sénégal

Représentée par son Directeur, **Joseph Alphonse Sathiébo NDIAYE**

Ci-après désignée « **Eau Vive Sénégal** »

Ci-après désignées individuellement la « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

JAN

JPN

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention de partenariat (ci-après la « Convention ») est de définir les engagements réciproques de l'Association Eau Vive Ruelle et de la Direction pays d'Eau Vive Sénégal pour le Projet « SANI-TAMBA : Vivre dans de bonnes conditions d'hygiène pour améliorer la santé des habitants et des écoliers de Tambacounda au Sénégal » (ci-après le « Projet »).

Ce Projet, d'une durée approximative de 42 mois (décembre 2016 - mai 2020), a pour objectifs de: (i) Contribuer à l'amélioration durable de la santé des populations de 9 communes de la région de Tambacounda par un meilleur accès à l'assainissement amélioré et (ii) Contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à de meilleures conditions sanitaires dans 9 communes de la région de Tambacounda ».

L'objectif spécifique du Projet est de mettre fin à la défécation à l'air libre (DAL) dans 9 communes de Tambacounda en offrant un accès durable à l'hygiène et à l'assainissement amélioré dans 120 villages et 50 écoles élémentaires suivant la Nouvelle Stratégie Opérationnelle de l'Assainissement au Sénégal.

Les résultats attendus et activités du Projet sont :

- ▶ Résultat 1 : 60 000 personnes de 120 villages et plus de 5 000 élèves de 50 écoles élémentaires ont adopté de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement
  - Activités 1.1 : Réaliser une situation de référence en début de projet et une évaluation en fin de projet
  - Activité 1.2 : Réaliser des campagnes de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement par les méthodes ATPC et SARAR/PHAST dans 120 villages
  - Activité 1.3 : Réaliser la communication et la sensibilisation de masse sur l'hygiène et l'assainissement par le biais des radios communautaires à travers l'animation de 60 émissions radiophoniques
  - Activité 1.4 : Réaliser trois sessions de formation à l'endroit de 100 enseignants à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire
  - Activité 1.5 : Réaliser les séances d'éducation à l'hygiène et à l'assainissement dans 50 écoles élémentaires au profit d'au moins 5 000 élèves
  - Activité 1.6 : Organiser des jeux concours au niveau communautaire et un concours des écoles les plus propres
- ▶ Résultat 2 : Les capacités des acteurs de la chaîne de l'assainissement sont renforcées pour susciter la demande des ménages et promouvoir une offre diversifiée de latrines améliorées
  - Activité 2.1 : Former les élus locaux sur la nouvelle stratégie opérationnelle de l'assainissement au Sénégal
  - Activité 2.2 Identifier et former 120 maçons locaux à la construction de latrines améliorées
  - Activité 2.3 : Renforcer les capacités de 120 relais hygiénistes sur l'hygiène et l'assainissement et les former à la vulgarisation des latrines familiales
  - Activité 2.4 : Capitaliser et diffuser des leçons apprises et outils élaborés
- ▶ Résultat 3 : L'accès durable à l'assainissement est amélioré pour 45 000 personnes dans 9 communes de la région de Tambacounda
  - Activité 3.1 : Redynamiser/mettre en place 120 comités villageois de salubrité et les former sur la gestion des stocks et des contreparties financières des ménages
  - Activité 3.2 : Mettre en place un dispositif de mobilisation, collecte et sécurisation des contreparties financières des ménages pour la construction de latrines familiales améliorées
  - Activité 3.3 : Etablir et mettre en œuvre une stratégie marketing social sur la base d'une étude de marché
  - Activité 3.4 : Construire 3000 latrines familiales dans 120 villages de 9 communes de la région de Tambacounda et fournir 3000 dispositifs de lave mains au profit des ménages

La Convention reprend l'ensemble des éléments contenus dans la fiche projet présentée à Eau Vive Ruelle et qui en fait partie intégrante.

J.A.S.

## ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS D'EAU VIVE RUELLE

2.1. Eau Vive Ruelle s'engage à soutenir le Projet à hauteur de 30.000 € (trente mille euros) selon les modalités suivantes :

- Une première tranche de 15.000 € (quinze mille euros) dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature de la Convention par les deux Parties ;
- Une deuxième tranche de 15.000 € (quinze mille euros) en janvier 2020 et après réception et validation par Eau Vive Ruelle du deuxième rapport d'avancement semestriel.

2.2. Les versements seront faits par Eau Vive Ruelle par virement sur le compte bancaire suivant:

Intitulé du compte : Eau Vive SANITAMBA  
RIB (OP locales)  
Code banque SN012  
Code guichet 04277  
N° compte 036184966501  
Clé RIB 24

IBAN (OP Internationales)  
SN08 SN012 04277 036184966501 24  
CODE SWIFT : CBAOSNDA

2.3. Eau Vive Ruelle désignera un Référent pour le suivi de Projet (ci-après « Référent Projet »).

2.4. Eau Vive Ruelle pourra, à ses frais, en concertation avec Eau Vive Sénégal, se rendre sur le lieu du Projet afin d'apprécier son état d'avancement et les résultats obtenus. Dans ce cas, Eau Vive Sénégal fournira à Eau Ruelle l'appui et les informations nécessaires à la bonne réalisation de cette mission.

## ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS D'EAU VIVE SENEGAL

3.1. Eau Vive Sénégal assure le rôle de chef de Projet. Elle consultera Eau Vive Ruelle avant d'engager des modifications substantielles relatives aux objectifs, activités et délais d'exécution du Projet.

3.2. Eau Vive Sénégal s'engage à respecter son engagement financier, le budget du Projet et l'affectation de la dotation versée par Eau Vive Ruelle, ainsi qu'à faire respecter les engagements de ses partenaires locaux et des autres partenaires financiers du Projet.

3.3. Eau Vive Sénégal s'engage à adresser à Eau Vive Ruelle par l'intermédiaire du Référent du Projet des rapports écrits intermédiaires, selon le calendrier suivant :

- Un premier rapport intermédiaire narratif synthétique avec un support photos et financier n 1 couvrant les activités réalisées au 30 avril 2019 à transmettre au plus tard le 31 mai 2019 ;
- Un deuxième rapport intermédiaire narratif synthétique avec un support photos et financier n 2 couvrant les activités réalisées au 30 novembre 2019 à transmettre au plus tard le 31 décembre 2019 ;
- Un rapport final narratif et financier à transmettre dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Projet.

3.4. Eau Vive Sénégal mettra à la disposition d'Eau Vive Ruelle et à sa demande, les justificatifs de dépenses.

3.5. Eau Vive Sénégal s'engage à organiser et accueillir des missions d'échanges de membres d'Eau Vive Ruelle au Sénégal. Les périodes et modalités d'organisation de ces missions d'échanges seront convenues d'un commun accord.

## ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

La Convention prend effet à la date de sa signature et restera en vigueur jusqu'à la réception par Eau Vive Ruelle du rapport final mentionné à l'article 3.3 de la Convention, soit au plus tard le 31 juillet 2020. Les Parties s'engagent selon les termes de la Convention pour toute la durée de mise en œuvre du Projet.

JAGS

JRW

## ARTICLE 5 : RÉSILIATION - RÉVISION

5.1. Eau Vive Ruelle est affranchie de son engagement :

En cas de force majeure :

En cas de manquement grave d'Eau Vive Sénégal à l'une des clauses indiquées dans la présente Convention ou de faute particulièrement grave entraînant une perte de confiance rendant impossible la poursuite du partenariat.

5.2. En cas de résiliation de la Convention, tout concours financier apporté par Eau Vive Ruelle dont l'utilisation n'aura pas été dûment motivée à la date de prise d'effet de la résiliation devra lui être immédiatement restitué par Eau Vive Sénégal sur simple notification écrite. En tout état de cause, les Parties se concerteront de bonne foi sur les modalités de sortie de la Convention afin que l'arrêt de leur collaboration ne puisse en aucune manière pénaliser les bénéficiaires des actions engagées en commun.

5.3. La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

## ARTICLE 6 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La Convention est établie dans un esprit de partenariat et n'est assortie d'aucun intérêt commercial.

En cas de désaccord sur l'exécution du Projet ou l'interprétation de la Convention, chaque Partie s'engage à rechercher une solution amiable au litige. A défaut d'accord amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la constatation du litige, les partenaires s'en remettront à un médiateur agréé en commun.

La présente convention comporte 4 pages.

Fait en deux exemplaires originaux.

Ont signé en date du 22/04/2019

Jean-Pierre NARDOU  
Président de l'Association  
Eau Vive Ruelle



Joseph Alphonse Sathiébo NDIAYE  
Directeur pays  
Eau Vive Sénégal



JAN





## SANI-TAMBA : VIVRE DANS DE BONNES CONDITIONS D'HYGIÈNE POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES HABITANTS ET DES ÉCOLIERS DE TAMBACOUDA AU SÉNÉGAL

La région de Tambacounda est située à l'Est du Sénégal. Parmi les 14 régions que compte le Sénégal, elle est la plus vaste avec un taux de ruralisation de 76,3% qui dépasse très fortement la moyenne nationale de 54,8%.

C'est ce qui explique sans doute que la région soit victime d'un taux de défécation à l'air libre parmi les plus élevés du pays. En outre, la couverture en assainissement dans la région de Tambacounda est de 11% (EDS en 2015) et la plupart des latrines qui existent ne sont pas de nature à assurer la sécurité, le confort des usagers et faire barrage aux vecteurs de transmission des maladies.



Au niveau des 9 communes de la région de Tambacounda cibles du projet, une mission de diagnostic a été réalisée en juillet 2015 par Eau Vive. Elle confirme la pertinence du choix de ces communes, qui présentent des taux d'accès à l'assainissement amélioré très bas variant entre 3% et 12%.

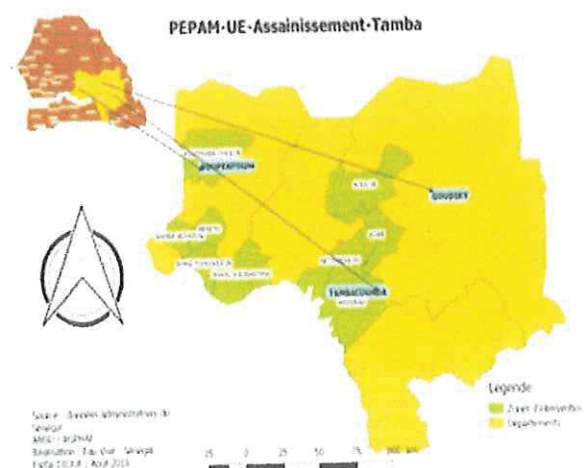
Au niveau de ces communes, en raison du faible accès à des installations sanitaires adéquates, des tonnes de matières fécales sont rejetées dans la nature par des personnes qui pratiquent la défécation à l'air libre. L'étude Baseline réalisée en 2017 par Eau Vive dans la zone révèle que 27% des ménages s'adonnent à la défécation à l'air libre. Ces déchets fécaux constituent une source importante de contamination et de propagation des maladies liées aux décès chez les enfants de moins de 5 ans.

La même étude indique que la plupart des latrines dans la zone du projet ne sont pas améliorées. En effet, 80% des latrines recensées sont des latrines traditionnelles qui favorisent les mauvaises odeurs et la présence des vecteurs de transmission des maladies diarrhéiques comme les mouches.

### LOCALISATION DU PROJET

Le projet sera réalisé dans 120 villages sénégalais faisant partie des 9 communes suivantes : Bamba-Thialène, Koar, Koulor, Kouthiaba, Maka, Méréto, Missirah, Niani-Toucouleur et Nettéboulou.

Toutes ces communes se trouvent dans la région de Tambacounda. Et elles sont réparties dans 3 départements Goudiry, Koumpentoum et Tambacounda.



### CADRE D'INTERVENTION DU PROJET

Le projet Sani-Tamba s'inscrit dans le cadre du PEPAM UE sur financement du 10<sup>ème</sup> FED. Il est mis en œuvre par le consortium Eau Vive (chef de file), Grdr et Caritas Sénégal. Il est réalisé en totale coopération avec les autorités en charge de l'assainissement rural au Sénégal – Direction de l'assainissement et PEPAM (Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire).

# Zoom programme

## Bénéficiaires :

- 60.000 personnes constituent les bénéficiaires directs des activités de changement de comportement, soit 33% de la population des 9 communes ;
- 45.000 personnes (3.000 ménages) bénéficieront des ouvrages d'assainissement améliorés, soit 25% de la population des 9 communes ;
- La population des 9 communes, soit 177.585 personnes sont les bénéficiaires finaux de l'action.

## Durée :

42 mois (décembre 2016 – mai 2020)

## Objectifs :

### Objectifs globaux :

- Contribuer à l'amélioration durable de la santé des populations de 9 communes de la région de Tambacounda par un meilleur accès à l'assainissement amélioré.
- Contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à de meilleures conditions sanitaires dans 9 communes de la région de Tambacounda ».

**Objectif spécifique :** Mettre fin à la défécation à l'air libre (DAL) dans 9 communes de Tambacounda en offrant un accès durable à l'hygiène et à l'assainissement amélioré dans 120 villages et 50 écoles élémentaires suivant la Nouvelle Stratégie Opérationnelle de l'Assainissement au Sénégal.

## Résultats attendus et activités :

- ▶ **Résultat 1 : 60 000 personnes de 120 villages et plus de 5 000 élèves de 50 écoles élémentaires ont adopté de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement**
  - Activités 1.1 : Réaliser une situation de référence en début de projet et une évaluation en fin de projet
  - Activité 1.2 : Réaliser des campagnes de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement par les méthodes ATPC et SARAR/PHAST dans 120 villages
  - Activité 1.3 : Réaliser la communication et la sensibilisation de masse sur l'hygiène et l'assainissement par le biais des radios communautaires à travers l'animation de 60 émissions radiophoniques
  - Activité 1.4 : Réaliser trois sessions de formation à l'endroit de 100 enseignants à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire
  - Activité 1.5 : Réaliser les séances d'éducation à l'hygiène et à l'assainissement dans 50 écoles élémentaires au profit d'au moins 5 000 élèves
  - Activité 1.6 : Organiser des jeux concours au niveau communautaire et un concours des écoles les plus propres
- ▶ **Résultat 2 : Les capacités des acteurs de la chaîne de l'assainissement sont renforcées pour susciter la demande des ménages et promouvoir une offre diversifiée de latrines améliorées**
  - Activité 2.1 : Former les élus locaux sur la nouvelle stratégie opérationnelle de l'assainissement au Sénégal
  - Activité 2.2 Identifier et former 120 maçons locaux à la construction de latrines améliorées
  - Activité 2.3 : Renforcer les capacités de 120 relais hygiénistes sur l'hygiène et l'assainissement et les former à la vulgarisation des latrines familiales
  - Activité 2.4 : Capitaliser et diffuser des leçons apprises et outils élaborés
- ▶ **Résultat 3 : L'accès durable à l'assainissement est amélioré pour 45 000 personnes dans 9 communes de la région de Tambacounda**
  - Activité 3.1 : Redynamiser/mettre en place 120 comités villageois de salubrité et les former sur la gestion des stocks et des contreparties financières des ménages
  - Activité 3.2 : Mettre en place un dispositif de mobilisation, collecte et sécurisation des contreparties financières des ménages pour la construction de latrines familiales améliorées
  - Activité 3.3 : Etablir et mettre en œuvre une stratégie marketing social sur la base d'une étude de marché
  - Activité 3.4 : Construire 3000 latrines familiales dans 120 villages de 9 communes de la région de Tambacounda et fournir 3000 dispositifs de lave mains au profit des ménages



## Rôle des acteurs :

**Eau Vive** et ses partenaires **Grdr** et **Caritas Sénégal** assurent ensemble la mise en œuvre de l'action, et l'interface entre les bénéficiaires, les autorités et services techniques déconcentrés. Eau Vive, en sa qualité de chef de file du consortium est chargée de la coordination globale du projet, la gestion des relations institutionnelles et les reportings techniques et financiers du projet.

Les ménages organisés dans des comités locaux de salubrité formulent leurs demandes. Le projet répond à leurs besoins.

Les 9 communes responsables de l'amélioration des conditions de vie des populations garantissent le dialogue entre toutes les parties prenantes et interviennent dans la planification et le suivi des activités du projet.

Les comités villageois participent à la mobilisation citoyenne et se chargent de la gestion de la contribution financière des ménages.

Les services techniques de l'Etat en charge de l'assainissement et de l'hygiène assistent et suivent le projet. Ils apportent leur appui-conseil en méthodologie et sont garants de l'application des normes et stratégies nationales.

Les maçons, formés à la construction des toilettes conformes aux normes, réalisent les ouvrages pendant et après le projet.

Les opérateurs privés doivent mettre à disposition des ménages des latrines conformes aux normes en vigueur.

Les enseignants, formés aux bonnes pratiques d'hygiène et à l'assainissement, relaient les messages auprès des élèves et mettent en place les activités de sensibilisation dans les écoles.



	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4
	Semestres 1	2	3	4	5	6	7
<b>Volet 1: Promouvoir l'hygiène et l'assainissement auprès des habitants</b>							
Réaliser une campagne de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement pour les habitants des 120 villages							
Enregistrer des émissions de radio diffusées localement							
Former 100 enseignants à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire							
Réaliser des séances d'éducation dans 50 écoles élémentaires							
Organiser de jeux concours dans les villages et les écoles							
<b>Volet 2: Renforcer les capacités des acteurs locaux de l'assainissement</b>							
Organiser 9 sessions de formation des élus locaux sur la Nouvelle Stratégie Opérationnelle de l'Assainissement au Sénégal							
Identifier, former et outiller 120 maçons à la construction des latrines							
Former ou renforcer les capacités de 120 relais hygiénistes sur l'hygiène, l'assainissement et la vulgarisation des latrines familiales							
Capitaliser et diffuser les leçons apprises et les outils mis en place							
<b>Volet 3: Vulgariser et construire des latrines familiales</b>							
Construire 3 000 latrines familiales							
Fournir 3 000 dispositifs de lave-main							

## Plan de financement

Partenaires	€	%	Etat
PEPAM UE	1 100 000	70,1%	Acquis
Caritas Sénégal	84 053	5,4%	Acquis
Grdr	84 053	5,4%	A rechercher
Participation locale	80 000	5,1%	Acquis
Eau Vive	191 242	12,2%	A rechercher
Fonds sollicités auprès de l'Antenne Eau Vive Ruelle	30 000	1,9%	Sollicité
<b>Total</b>	<b>1 569 348</b>	<b>100%</b>	

### Direction générale Eau Vive

Jean Bosco BAZIE, Directeur général

[jbbazie@eau-vive.org](mailto:jbbazie@eau-vive.org)

Avenue Zamsé, Route de Fada

Tél. : +226 25 36 41 39

06 BP.9329 Ouagadougou 06 – Burkina Faso

Vos contacts :

### Eau Vive Sénégal

Joseph Alphonse Sathiébo NDIAYE, Directeur pays

[jndiaye@eau-vive.org](mailto:jndiaye@eau-vive.org)

54 A Cité Malick SY

Tél : +221 33 951 35 24

BP 300 Thiès - Sénégal



# Budget prévisionnel

Activités	Unité	Nb	Coût unitaire €	Total €	Contribution sollicitée de l'antenne Eau Vive Ruelle
<b>Volet 1: Promouvoir l'hygiène et l'assainissement auprès des habitants</b>				<b>29 100</b>	<b>12 000</b>
Réaliser une campagne de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement pour les 60 000 habitants des 120 villages et dans 50 écoles élémentaires	Village	120	75	9 000	4 000
Organiser des émissions de radio	Emission	60	35	2 100	1 000
Former 100 enseignants à la promotion de l'hygiène	Session	3	1 500	4 500	0
Organiser un jeu concours pour élire les écoles et les villages les plus propres	Forfait	1	13 500	13 500	7 000
<b>Volet 2 : Renforcer les capacités des acteurs locaux de l'assainissement</b>				<b>29 000</b>	<b>1 000</b>
Former des élus sur la gouvernance de l'assainissement et sur la nouvelle stratégie opérationnelle de l'assainissement rural au Sénégal (SNAR)	Session	9	1 000	9 000	0
Former 120 maçons à la construction de latrines améliorées.	Maçon	120	75	9 000	0
Former et renforcer les capacités de 120 relais hygiénistes	Relais	120	75	9 000	0
Capitaliser et diffuser les expériences acquises et les outils développés	Forfait	1	2 000	2 000	1 000
<b>Volet 3 – Vulgariser et construire des latrines familiales</b>				<b>647 500</b>	<b>14 000</b>
Construire 3 000 latrines familiales (VIP avec superstructures, VIP sans structures TCM ou Sanplat)	Latrine	1 000	280	617 500	9 000
		500	175		
		500	340		
		1 000	80		
Fournir 3 000 dispositifs de lave-main	Kit	3 000	10	30 000	5 000
<b>Matériel et fournitures, déplacements</b>				<b>229 910</b>	<b>0</b>
Location de bureau à Tambacounda	Mois	36	250	9 000	0
Transports et Voyages	Forfait	1	35 660	35 660	0
Véhicules (achat et entretien)	Véhicule	8	17 725	141 800	0
Fournitures bureau, consommables, autres services (eau, électricité, etc.)	Forfait	1	34 400	34 400	0
Informatique, matériel numérique	Forfait	1	9 050	9 050	0
<b>Accompagnement Eau Vive</b>				<b>406 440</b>	<b>0</b>
Chargé et coordinateur de projet (100%)	Mois	36	1 300	46 800	0
Responsable mobilisation sociale, communication et plaidoyer (50%)	Mois	18	1 400	25 200	0
Responsable suivi évaluation et capitalisation	Mois	18	1 200	21 600	0
Assistant technique génie civil/rural (3 personnes)	Mois	90	1 000	90 000	0
Animateurs (3 personnes)	Mois	108	600	64 800	0
Directeur Pays Eau Vive Sénégal (10%)	Mois	5,4	2 200	11 880	0
Responsable administratif et financier (33%)	Mois	12	1 500	18 000	0
Appui institutionnel et partenariat (15%)	Mois	5,4	2 100	11 340	0
Appui technique transversal et en contrôle de gestion	Heure	90	350	31 500	0
3 Comptables (30%)	Mois	11	900	9 720	0
Secrétaire	Mois	36	600	21 600	0
Assistant comptable	Mois	36	800	28 800	0
Chauffeurs Eau Vive (2)	Mois	72	350	25 200	0
Communication	Forfait	1	9 000	9 000	0
Audit - Evaluations - Recherches	Forfait	1	11 000	11 000	0
Frais bancaires	Mois	36	75	2 700	0
<b>Sous total activités</b>				<b>1 364 650</b>	<b>27 000</b>
<b>Organisation et Gouvernance Eau Vive (15%)</b>				<b>204 698</b>	<b>3 000</b>
<b>TOTAL</b>				<b>1 569 348</b>	<b>30 000</b>

## Calendrier